LA VALLÉE de la CREUSE Communauté de Communes	**Logo Eguzon-Chantome**	adil de l'Indre

Rénovation énergétique : avant de signer, demandez un deuxième avis !

Alertée par le signalement d'une habitante, la Communauté de communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse appelle les habitants à la vigilance face aux arnaques à la rénovation énergétique. *Démarchage abusif, promesses de travaux à 1 €, usurpation de l'identité d'organismes publics : quelques réflexes permettent de mieux protéger votre projet et votre budget.*

Démarchage : des pratiques interdites

Dans le secteur de la rénovation énergétique, **le démarchage commercial non sollicité est interdit par téléphone, SMS, courriel et sur les réseaux sociaux**. Ne donnez pas suite à ces sollicitations et méfiez-vous des messages vous invitant à transmettre vos coordonnées pour bénéficier d'une prétendue aide exceptionnelle.

Sur internet et les réseaux sociaux, soyez prudent avec vos coordonnées

Certaines publicités et certains formulaires proposant une « simulation d'aides », un « test d'éligibilité » ou un rappel gratuit servent à collecter vos coordonnées. Celles-ci peuvent ensuite être transmises ou revendues à des entreprises et entraîner des sollicitations commerciales répétées.

Évitez de laisser votre nom, votre téléphone, votre adresse ou votre courriel sur un site ou une publicité dont vous n'avez pas vérifié l'origine. Ne transmettez pas de documents fiscaux, d'identifiants ou de codes de connexion via un formulaire douteux : ces informations peuvent être détournées pour effectuer des démarches à votre nom. **En cas de doute, contactez directement l'ADIL de l'Indre.**

Travaux à 1 € : méfiez-vous des promesses trop avantageuses

« Rénovation à 1 € », « tout est payé par l'État », « aucune somme à avancer »… Ces arguments doivent vous alerter. Ils peuvent dissimuler des frais non annoncés, un crédit à rembourser ou des travaux inadaptés à votre logement. **Une promesse commerciale ne garantit pas l'obtention des aides annoncées.** Faites vérifier les conditions de financement et le montant qui restera réellement à votre charge.

Attention aux faux représentants de l'Anah ou de France Rénov'

Des escrocs peuvent se présenter comme des représentants de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ou de France Rénov' pour gagner votre confiance. **Ces organismes ne démarchent pas les particuliers pour leur vendre des travaux ou leur faire signer un devis.** Un nom ou un logo officiel ne suffit pas à

garantir l'identité de votre interlocuteur : vérifiez directement auprès de votre espace conseil France Rénov'.

Ne signez rien au premier contact avec un commercial

Même à votre domicile, prenez le temps de vous renseigner avant tout engagement :

- **Ne signez aucun devis, bon de commande ou document sur tablette lors du premier contact**, même s'il est présenté comme une simple étude « sans engagement ».
- **Refusez les pressions pour signer immédiatement** ou verser un acompte dans l'urgence. Demandez une proposition écrite et comparez plusieurs devis.
- **Ne communiquez pas vos données sensibles à un démarcheur** : coordonnées bancaires, informations fiscales, identifiants ou codes reçus par SMS.

Aides financières : attendez les notifications officielles avant de vous engager

Pour sécuriser votre financement, **attendez d'avoir reçu les notifications officielles d'attribution des aides publiques sollicitées, notamment MaPrimeRénov', avant de signer les devis, de verser un acompte ou de faire commencer les travaux**.

Une simulation, un accusé de dépôt de dossier ou une promesse du commercial ne valent pas accord d'attribution. Vérifiez les montants accordés et les conditions à respecter dans votre espace personnel officiel ou directement auprès de l'organisme financeur. Les conseillers de l'ADIL de l'Indre peuvent vous aider à vérifier les conditions et l'ordre des démarches pour l'ensemble des aides envisagées.

Votre premier réflexe : demander un deuxième avis à l'ADIL de l'Indre

Avant de signer, contactez les conseillers France Rénov' de l'ADIL de l'Indre, opérateur France Rénov' du territoire.

Ils vous apportent un **conseil gratuit, neutre et indépendant** pour vous aider à examiner les propositions reçues, comprendre les aides mobilisables et définir les travaux adaptés à votre logement.

ADIL de l'Indre – Espace conseil France Rénov'
Téléphone : 02 54 27 37 37
Site internet : www.adil36.org

Vous avez déjà signé ou vous pensez être victime d'une fraude ? Contactez rapidement l'ADIL de l'Indre pour être conseillé sur les démarches possibles. Vous pouvez également signaler les pratiques frauduleuses sur SignalConso.